

article 38

Par **ludophil**, le **21/12/2004** à **13:38**

Bonjour à tous...je suis en 1ère année BTS informatique (par correspondance), j'ai 32 ans et cela fait assez longtemps que je n'ai pas rédigé autre chose que des lignes de programmation...j'ai besoin d'un peu d'aide pour mon premier TD et de vos lumières SVP!

En fait, pour me mettre un peu "dans le bain" par rapport à mes prochains cours et devoirs de Droit j'aimerais que quelqu'un me montre ou m'explique la façon de répondre à des questions telles que celles-ci (dois-je faire référence, citer des choses écrites, présentent dans mon cours ou puis-je simplement disserter et en quelque sorte expliquer "à ma manière" ?)

par rapport à article 38 constitution: "le gouvernement peut, pour l'exécution de son programme, demander au Parlement l'autorisation de prendre par ordonnances, pendant un délai limité des mesures qui sont normalement du domaine de la loi". questions:

- Pensez-vous que cet article peut accroître les pouvoirs du Président de la République ?
- quelles sont les arguments que l'on peut invoquer contre l'emploi trop fréquent des ordonnances de l'article 38 ?

heu ? j'espère que je n'en demande pas trop !! (je ne reviendrais pas tous les jours et je tenterais de me débrouiller seul ensuite).

merci pour votre aide

ludophil

Par **Yann**, le **21/12/2004** à **15:37**

Là tu as une question de cours à peu de choses près. Donc concernant la forme tu es libre tant que tu es complet.

Par **ludophil**, le **22/12/2004** à **08:19**

merci pour ton aide...